

EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.993.740,05 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. Paris

(Ci-après la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MARS 2016

(Incluant le rapport sur la gestion du Groupe)

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du Groupe constitué par la Société et ses filiales arrêtés au 30 septembre 2015.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 30 septembre 2015.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

I – RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la gestion du Groupe.

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 septembre 2015, le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	sept-15			sept-14		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
GESTFLORE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	NC	0%	0%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	ME	35%	20%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFE	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFEI	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
PB PARTICIPATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
CENTRALE DES FLEURS	IG	100%	100%	ME	33%	19%
FLORE DISTRI	IG	32%	32%	IG	32%	32%
MF ITALIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
KSV HOLDING	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Monceau Fleurs international	IG	100%	100%	IG	100%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	90%	90%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence ; NC : Non consolidée

Participations non consolidées :

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville n'ont pas été consolidées dans les comptes au 30 septembre 2015. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- Hekayem (participation détenue à 13 %)
- Territorio Verde (Master Franchisé Portugais Monceau Fleurs)
- Territorio happy (Master Franchisé Portugais Happy)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- HK Fleurs (participation détenue à 5%)
- Monceau Fleurs UK (société sans activité opérationnelle)
- Mylène et Associés (société sans activité opérationnelle)
- Lounge Floreo (participation détenue à 35%)
- Florexford (participation détenue à 8%)

B. METHODES D'EVALUATION

Les états financiers consolidés d'EMOVA GROUP au 30 septembre 2015 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations en vigueur au 1^{er} octobre 2014 et adoptés par l'Union européenne.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA GROUP et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque EMOVA GROUP détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable d'EMOVA GROUP.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

Enfin, il est précisé que les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

C. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au 30 septembre 2015 :

Le parc de magasins d'EMOVA GROUP comptait 327 unités :

- 318 magasins en franchise dont 156 sous l'enseigne Monceau Fleurs (126 en France et 30 à l'Export), 115 sous l'enseigne Rapid Flore (102 en France et 13 à l'Export) et 47 sous l'enseigne Happy (35 en France et 12 à l'Export) ;
- 9 magasins en succursales en France, dont 4 sous l'enseigne Monceau Fleurs, 2 sous l'enseigne Rapid Flore et 3 sous l'enseigne Happy ;

Le Groupe était présent au Japon, au Portugal, en Italie, en Andorre et en Belgique.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2015 atteint 11.740.866€, contre 12.521.284€ au titre de l'exercice précédent.

Les sociétés WHKS BV, FLORE DISTRI, KSV HOLDING BV, MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL et MONCEAU FLEURS ITALIE sont considérées comme des activités abandonnées. La société CENTRALE DES FLEURS est en cours de cession.

Par ailleurs, sur l'exercice, l'effectif salarié moyen du Groupe s'est établi à 82 personnes contre 66 personnes pour l'exercice précédent.

D. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'ensemble de l'activité du Groupe sur l'exercice 2014/2015 peut être retracé au travers des principaux soldes de gestion suivants :

(En €)	2015	2014	Variation en €
Chiffre d'affaires	11 740 866	12 521 284	-780.418
Dotations d'exploitation	(323 204)	(682 160)	
Résultat opérationnel courant	(120 650)	359 732	+480.382
Résultat opérationnel	(776 056)	338 446	-1 114 502
Coût de l'endettement financier net	(1 461 412)	(1 218 704)	-242 708
Charges d'impôt	1 075	310 289	-309 214
Résultat de l'exercice	308 819	507 244	-198 425
Résultat net part du Groupe	357 479	470 965	-113 486
Résultat hors Groupe	(48 661)	36 277	-84 938

Le résultat net part du Groupe ressort à 357 479€, en baisse par rapport au résultat net de 470.965€ enregistré à la clôture de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2015, le résultat net par action s'élève à 0,00€ contre 0,01€ à la clôture de l'exercice précédent, étant précisé que le résultat net par action a été déterminé par rapport au nombre d'actions en circulation à la clôture.

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices (Annexe 1).

E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

1. Investissements

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a acquis plusieurs fonds de commerce ou sociétés exploitant des fonds de commerce de vente au détail de fleurs, afin de renforcer son parc de magasins en propre :

- Acquisition du fonds de commerce précédemment exploité par la société ARMAN FLORE à Corneilles en Paris ;
- Acquisition de 100% du capital de la société MAGIE FLORALE, exploitant un fonds de commerce sous enseigne MONCEAU FLEURS à Paris 14^{ème} ;
- Acquisition de 100% du capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS, exploitant un fonds de commerce sous enseigne MONCEAU FLEURS à Paris 17^{ème} ;

2. Flux de trésorerie opérationnel

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité s'élève à (3.381.686€). La trésorerie nette du Groupe au 30 septembre 2015 s'élève 259 222€.

3. Structure financière

Les capitaux propres représentent 26 766 800€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2015 contre 21.514.154 €¹ pour l'exercice précédent.

Le total de bilan s'élève à 48 270 675€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2015 contre 47.743.548 €² pour l'exercice précédent.

4. Situation financière à la clôture

La variation du BFR s'élève à (3.203.415€) pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2015.

L'endettement financier net s'établit à (10.912.876€) au 30/09/2015 contre (10.959.967€) à la fin de l'exercice précédent.

(i) Ratio d'endettement :

Le Groupe cherche à maintenir une structure financière saine nécessaire pour assurer sa croissance externe et le rendement de ses fonds propres.

La structure de l'endettement est présentée ci-après :

(En K€)	30/09/2015	30/09/2014	Variations en K€
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilité	367	584	-217
Concours bancaires courants	108	30	+78
Trésorerie nette	259	554	-295
Endettement, part long terme	8.745	10.077	-1.332
Emprunt auprès des établissements de crédits, part court terme	823	419	+404
Emprunts obligataires à moins d'un an	1.293	838	+455
Autres dettes financières à court terme	311	179	+132
Endettement financier brut	11.172	11.514	-342
Endettement financier net	(10.913)	(10.960)	-446

(ii) Autres passifs non courants

Le montant total des autres passifs non courants s'élève à 806 538€ au 30 septembre 2015, contre 1.286.597€ au 30 septembre 2014.

La part non courante des dettes fournisseurs, d'un montant de 654K€, correspond à la partie liée à l'actualisation du plan.

(iii) Dettes fournisseurs :

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 728 859€ au 30 septembre 2015, contre 2.562.093€ au 30 septembre 2014.

¹ Au regard de la correction des comptes clos au 30 septembre 2014 conformément à la norme IAS 8 cf. paragraphe I.D. ci-dessus.

² Au regard de la correction des comptes clos au 30 septembre 2014 conformément à la norme IAS 8 cf. paragraphe I.D. ci-dessus

(iv) Autres passifs courants :

Les autres passifs courants s'élevaient à 4 473 128€ contre 5.857.932€ au 30 septembre 2014. Cette diminution est due à la baisse des dettes fiscales et sociales.

F. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

1. Risques liés au Plan de Sauvegarde

- Plan de sauvegarde

Le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le 3 mai 2012 un Plan de Sauvegarde permettant essentiellement d'adapter les remboursements des créances et emprunts obligataires de EMOVA GROUP, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, à ses flux de trésorerie prévisionnels.

Les principales modalités financières du Plan de Sauvegarde sont les suivantes :

- Remboursement à 100 % des créances comprises dans le plan de sauvegarde (principal et intérêts ayant continué à courir), soit un montant total déclaré par les créanciers de 39,44 millions d'euros qui continue à faire l'objet d'une vérification, en dix annuités progressives (2013 2% - 2014 6% - 2015 8% - 2016 10% - 2017 12% - de 2018 à 2020 – 15% - 2021 – 17%), la première annuité intervenant en 2013 ;
- Remboursement anticipé et réduction, le cas échéant, de la durée du Plan de Sauvegarde en cas de survenance de l'un ou l'autre des événements suivants :
 - o en cas de flux de trésorerie excédentaires consolidés qui serait constaté au titre d'un exercice clos d'EMOVA GROUP après le troisième anniversaire du jugement arrêtant le plan de sauvegarde et qui serait assis sur le plan d'affaires ayant permis d'établir les propositions de règlement du passif, les commissaires aux comptes de EMOVA GROUP confirmeront, le cas échéant, l'existence et le montant des flux de trésorerie excédentaires, ainsi que la différence entre la trésorerie à la clôture de l'exercice concerné et la trésorerie ressortant du plan d'affaires ayant permis d'établir les propositions d'apurement du passif. Dans cette hypothèse, 50 % du montant des flux de trésorerie excédentaire (dans la limite de la différence entre la trésorerie à la clôture de l'exercice concerné et la trésorerie ressortant du plan d'affaires ayant permis d'établir les propositions d'apurement du passif) sera alors versé, dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice concerné, au commissaire à l'exécution du plan qui l'allouera au remboursement des créanciers d'EMOVA GROUP. Ainsi, au titre d'un même exercice, les créanciers pourront, le cas échéant, percevoir l'annuité en valeur absolue prévue au titre du plan de sauvegarde, ainsi qu'une somme au titre des flux de trésorerie excédentaires ;
 - o en cas de conversion en actions de tout ou partie des obligations convertibles émises par EMOVA GROUP (la parité de conversion contractuelle restant inchangée, à l'exception du délai d'attribution d'actions qui sera prorogé jusqu'à la date de la dernière annuité du plan de sauvegarde et sous déduction des annuités préalablement perçues au titre du plan de sauvegarde), la valeur absolue des dividendes restant dus au titre du plan de sauvegarde sera, le cas échéant, maintenue et la part revenant au remboursement des obligataires convertibles ayant converti en actions leurs obligations sera, le cas échéant, allouée aux autres créanciers d'EMOVA GROUP ;
 - o ou, si les créances comprises dans le plan de sauvegarde (capital et intérêts restant dus) étaient inférieures à deux fois le résultat opérationnel consolidé de EMOVA GROUP au titre d'un exercice clos à compter du troisième anniversaire du jugement du Tribunal de Commerce de Paris arrêtant le Plan de Sauvegarde, EMOVA GROUP ferait ses meilleurs efforts pour rechercher un établissement de crédit pour refinancer les créances comprises dans le plan de sauvegarde.
- En date du 16 septembre 2013, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué des modifications du plan de sauvegarde qui ont porté sur :
 - o La suppression de la clause permettant en cas de conversion des obligations convertibles le maintien en valeur absolue des dividendes restant dus au titre du plan aux autres créanciers ;

- Le paiement des créances acquises par EMOVA HOLDING, anciennement dénommée GMF Holding, par compensation dans le cadre d'une augmentation de capital de la société EMOVA GROUP réservée à EMOVA HOLDING ;
 - Le paiement des créances non incorporées par les créanciers au capital de EMOVA GROUP (par voie de compensation ou de conversion des obligations convertibles par les titulaires de ces dernières) conformément à la progressivité prévue par le plan de sauvegarde (2013 – 2% ; 2014 – 6% ; 2015 – 8% ; 2016 – 10% ; 2017 – 12% ; de 2018 à 2020 – 15% ; 2021 – 17%) ;
 - Le paiement de la première échéance au 30 septembre 2013 et la fixation de la date du 30 septembre comme date anniversaire de paiement des échéances du plan.
- En date du 16 février 2015, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué des modifications du plan de sauvegarde qui ont porté sur :
- La levée de l'incessibilité des actions EMOVA GROUP détenues par Monsieur Laurent AMAR ;
 - La substitution de Monsieur Laurent PFEIFFER en lieu et place de Monsieur Laurent AMAR en qualité de dirigeant tenu d'exécuter le plan de sauvegarde.
- Risque lié à la progressivité du plan de sauvegarde

La progressivité des annuités de remboursement prévu au Plan de Sauvegarde augmente au fil des années (2013 – 2% ; 2014 – 6% ; 2015 – 8% ; 2016 – 10% ; 2017 – 12% ; de 2018 à 2020 – 15% ; 2021 – 17%), et, pour autant que les perspectives économiques permettent de respecter le paiement des annuités, le risque de se retrouver en défaut de paiement augmente aussi linéairement. En cas de non-respect de paiement d'une échéance, le Tribunal de Commerce de Paris pourrait prononcer la résolution du plan sur avis du Parquet et du commissaire à l'exécution du Plan de Sauvegarde, ce qui aurait pour conséquence l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou si aucun redressement de l'entreprise n'est possible, une procédure de liquidation judiciaire.

- Risque de résolution du Plan de Sauvegarde et flexibilité amoindrie pendant la durée du Plan de Sauvegarde

Le Groupe est tenu, jusqu'au 30 septembre 2021, de respecter les termes du Plan de Sauvegarde, et notamment les échéances de remboursement (voir ci-dessous le facteur de risque « Risques liés à l'endettement du Groupe »).

En cas de non-respect des termes du Plan de Sauvegarde, le Tribunal de commerce de Paris pourrait prononcer la résolution du Plan sur avis du Parquet et du commissaire à l'exécution du Plan de Sauvegarde.

Si le Groupe est alors en cessation des paiements, le Tribunal pourrait ouvrir une procédure de redressement judiciaire à condition qu'un redressement soit considéré comme possible.

À défaut, le Tribunal prononcerait la liquidation judiciaire.

Par ailleurs, certaines modifications du Plan de Sauvegarde pourraient s'avérer nécessaires au cours des quatre prochaines années, notamment pour réagir aux changements qui pourraient affecter les activités du Groupe ou les marchés sur lesquels il opère.

Dans la mesure où les modifications envisagées ne seraient pas considérées comme substantielles dans les objectifs ou les moyens du Plan au sens de l'article L. 626-26 du Code de commerce, le Groupe pourrait procéder à ces ajustements sans approbation préalable. Néanmoins, toute modification substantielle du Plan de Sauvegarde, au sens de l'article L.626-26 du Code de commerce requerrait l'accord préalable des Comités des créanciers et de l'assemblée des obligataires puis l'approbation du Tribunal de Commerce.

2. Risques liés à l'activité du Groupe

- Risques liés à l'évolution du marché

Le marché de la vente des végétaux d'ornement (végétaux d'intérieur et d'extérieur) est un marché relativement mature. Le marché reste dépendant en particulier de l'attitude et des habitudes des consommateurs pour les événements de type festif et de la concurrence que peuvent représenter d'autres idées de cadeaux (marchés du chocolat et autres gâteaux, marchés du livre,...).

- Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les fleurs et plantes représentent aujourd'hui une commodité dont les prix sont négociés sur différents marchés au niveau mondial, et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la

majorité des échanges mondiaux. Des décalages entre les productions et les demandes mondiales pourraient avoir des conséquences non négligeables en termes de prix de revient de la « matière première » achetée par les franchisés, et ainsi avoir un impact sur le niveau d'activité si les clients finaux n'étaient pas enclins à supporter une hausse des prix de ventes de la matière première des bouquets et autres compositions florales.

Ces risques de fluctuations des prix d'achats semblent aujourd'hui mieux maîtrisés par les franchisés et par le marché du « B to C » en particulier au travers du référencement de plusieurs fournisseurs (risque dilué).

- Délais de paiement clients

Les facturations passées par le Groupe et correspondant aux redevances des franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée en général lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

3. Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Bien que le marché de la production et du négoce de fleurs évolue à l'échelle mondiale, l'approvisionnement actuel des magasins sous enseigne est structuré autour de quelques intermédiaires, qui eux-mêmes sont fortement dépendants des marchés au cadran hollandais. Le nombre limité de ces intermédiaires implique un risque d'une dépendance accrue du fournisseur à l'égard de certains magasins qui pourrait se traduire par une dérive de la marge sur achat.

EMOVA GROUP a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achat. Si EMOVA GROUP entend promouvoir ce type de circuits de distribution, ils sont en eux-mêmes porteurs de risques liés à l'absence d'uniformité de la marchandise, aux éventuelles ruptures d'approvisionnement, et à la défaillance éventuelle de producteurs indépendants.

4. Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA GROUP entend développer un réseau de franchisés autour de ses trois enseignes, conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2015, le Groupe compte 318 points de vente en franchise. Au 30 septembre 2015, 18 transactions avec contrats de franchise ont d'ores et déjà été signées pour une ouverture sur l'exercice 2015/2016 :

- Monceau Fleurs, 8 franchisés ;
- Rapid'Flore, 7 franchisés ;
- Happy, 3 franchisés.

Le développement d'un réseau autour de trois enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA GROUP dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

Toutefois, les pratiques commerciales de certains franchisés ainsi que la qualité de service qu'ils offrent sous les différentes enseignes pourraient, dans certains cas, ne pas atteindre le niveau d'excellence opérationnelle associé aux marques elles-mêmes, et aux magasins détenus en propre par le Groupe, ce qui pourrait porter atteinte à l'identité des marques du Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur la capacité d'EMOVA GROUP à poursuivre sa stratégie de développement.

5. Risques de change

Le Groupe n'a pas de relation la conduisant aujourd'hui à réaliser des transactions en une autre devise que l'euro. En conséquence, aucun risque de change n'est à ce jour supporté par le Groupe. Le Groupe n'a de fait pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

6. Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

7. Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2015 s'élève à 10 239 K€ . Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), le Groupe n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

8. Risques de liquidité

EMOVA GROUP a réalisé un résultat net de 309 K€ sur la période close le 30 septembre 2015 et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 28,5 millions d'euros. La trésorerie utilisée par l'exploitation, a représenté 3 382 milliers d'euros au cours de la période. Au 30 septembre 2015, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 259 milliers d'euros, contre 554 milliers d'euros à fin septembre 2014.

Compte-tenu de l'homologation du plan de sauvegarde ayant conduit à une restructuration de sa dette financière, aux efforts de restructuration en cours, et au renforcement des fonds propres du Groupe par le biais d'une augmentation de capital de 5 millions d'euros intervenue au cours du premier semestre de l'exercice, EMOVA GROUP a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de dépôt du présent rapport annuel.

9. Informations et transactions concernant les parties liées

En date du 6 aout 2013, la société EMOVA GROUP, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA GROUP par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux).

Au 30 septembre 2015, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui :

- facture sur l'exercice des prestations de services à hauteur de 1 217 K€ H.T, et
- a abandonné son compte courant de 2 793 K€ à la clôture, sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel (cf point 10 ci-après pour plus de détails).

10. Engagements hors-bilan

Engagements donnés :

- 900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA GROUP dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.
- L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par la société EMOVA GROUP auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société HAURAUNIZE acquise par EMOVA GROUP.
- EMOVA Holding a consenti l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à

meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel, qui s'élève à 14 993 740,05€.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA GROUP sa s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

11. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

G. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- **Paiement des échéances du plan de sauvegarde**

Le Groupe est à jour du paiement des échéances du plan de sauvegarde.

- **Augmentation de capital**

Le 15 juin 2015, a été réalisée une augmentation du capital social d'EMOVA GROUP d'un montant de 2 142 857,10 €, souscrite en numéraire et en compensation de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission de 14 285 714 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,15€ chacune, assorties d'une prime d'émission unitaire de 0,20€, intégralement souscrites et libérées.

A l'issue de cette opération, le capital social d'EMOVA GROUP est fixé à la somme de 14 993 740,05€, divisé en 99 958 267 actions de 0,15€ de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées et de même catégorie.

- **Epuration du compte courant créditeur de la société EMOVA HOLDING dans les comptes d'EMOVA GROUP**

La société EMOVA HOLDING a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2015 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA GROUP d'un montant total arrêté de à la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€). Le solde du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les livres de la société EMOVA GROUP est ramené à zéro à compter de ce jour.

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP. En cas de retour à meilleure fortune, la société EMOVA GROUP s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

- **Restructurations / réorganisations et développement de la nouvelle identité EMOVA**

Le groupe a poursuivi sa restructuration et sa réorganisation avec la nouvelle identité EMOVA Group.

- **Comparabilité des comptes**

Les comptes sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2014. Les comptes clos au 30 septembre 2014 ont été corrigés en conformité avec IAS 8. Cette correction est décrite en note II B.1 de la plaquette des comptes consolidés au 30 septembre 2015. L'impact de cette correction est de 1 657 k€ sur les capitaux propres.

- **Modifications de la gouvernance de la Société**

Monsieur Patrick DERONNE, membre du Directoire, a démissionné de ses fonctions le 24 octobre 2014.

A la suite des démissions de Madame Mireille AMAR, membre du Conseil de surveillance, et de Monsieur Laurent AMAR, Président du Conseil de surveillance, intervenues le 19 décembre 2014, le Conseil de surveillance de la Société a, par décisions du 10 février 2015, procédé à :

- la cooptation de Monsieur Antoine COLIN en remplacement de Madame Mireille AMAR, démissionnaire ;
- la nomination de Monsieur Jean-Louis GREVET en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Laurent AMAR, démissionnaire ;
- la nomination de Monsieur Franck KELIF en qualité de nouveau Vice-président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Jean-Louis GREVET, démissionnaire ;
- l'examen du projet de modification de l'article 18-1 des statuts de la Société relatif au nombre de membres composant le Conseil de Surveillance.

Par décision en date du 30 juillet 2015, le Conseil de Surveillance de la Société a nommé Monsieur Rodolphe BERTHONNEAU en qualité de membre du Directoire de la Société.

En conséquence des démissions et nominations susvisées :

- le Directoire de la Société est désormais composé de Monsieur Laurent PFEIFFER (Président du Directoire), Madame Anne FEGE et Messieurs Bruno BLASER, Anthony COULONNIER et Rodolphe BERTHONNEAU (membres du Directoire);
- le Conseil de Surveillance de la Société est désormais composé de Monsieur Jean-Louis GREVET (Président du Conseil de surveillance), Monsieur Franck KELIF (Vice-Président), Messieurs Antoine COLIN et Dominique GIRAUDIER (membres du Conseil de Surveillance).

- **Modification de la gouvernance des sociétés du Groupe**

Au cours de l'exercice 2014-2015, la gouvernance des sociétés du Groupe a subi quelques modifications, liées à l'acquisition de magasins en succursales, Monsieur Laurent PFEIFFER assumant les fonctions de dirigeant des nouvelles entités du groupe dédiées à cette activité.

Ainsi, au 30 septembre 2015, Monsieur Laurent PFEIFFER exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Président du Directoire :
EMOVA GROUP

Président-Directeur Général :
MONCEAU FLEURS

Président :
HAPPY INC.
HAURAUNIZE
MONCEAU FLEURS EXPANSION
EMOVA HOLDING

FLORIA CREATION
MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE
MONCEAU FLEURS ITALIA

Gérant :

LA GENERALE DES VEGETAUX
P.B PARTICIPATION
WHKS B.V.
CENTRALE DES FLEURS

GESTFLORE
RAPID'FLORE EXPANSION
HAPPY EXPANSION
MAGIE FLORALE

Administrateur :

MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL

Au 30 septembre 2015, Monsieur Jean-Louis GREVET exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Président du Conseil de Surveillance

EMOVA GROUP

Président du Comité de Surveillance

EMOVA HOLDING

Au 30 septembre 2015, Madame Anne FEGE exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Directrice Générale

EMOVA GROUP
EMOVA HOLDING

Administrateur

MONCEAU FLEURS

Membre du Directoire

EMOVA GROUP

- **Actionnariat de la Société**

A la suite des opérations de recapitalisation de la Société, l'actionnaire de référence de la Société est la société EMOVA HOLDING contrôlée par PERCEVA, qui détient 84,7% du capital de la Société.

A l'occasion de son désengagement du Groupe, Monsieur Laurent Amar et la société Laurent Amar Participations ont signé le 19 décembre 2014 avec PERCEVA et EMOVA HOLDING, en présence d'EMOVA GROUP, un protocole transactionnel et d'acquisition d'actions ayant constaté la résiliation du pacte d'actionnaires qui les liait en application du protocole d'investissement signé le 24 juin 2013.

Nous profitons donc des présentes pour notifier la fin du concert précédemment constitué entre M. Laurent AMAR, LAURENT AMAR PARTICIPATIONS, UNIGREEN Finance SA, BM INVEST ainsi que EMOVA HOLDING et PERCEVA, à compter du 20 mars 2015, date de la réalisation des opérations de cessions d'actions appartenant à M. Laurent AMAR et LAURENT AMAR PARTICIPATIONS prévues dans le protocole transactionnel du 19 décembre 2014.

H. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1. **Création d'une nouvelle filiale, EMOVA MARKET PLACE**

Le 9 février 2016, le Groupe a créé une nouvelle filiale, la société EMOVA MARKET PLACE, qui assurera les nouvelles activités sourcing et supply chain du Groupe. Monsieur Laurent PFEIFFER est le gérant de cette société.

2. **Acquisition de la société CARTO MANIA**

Afin de renforcer son parc de magasins en propre, le 18 février 2016, le Groupe a acquis 100% du capital social de la société CARTO MANIA, qui exploite un fonds de commerce de vente de fleurs situé à FLEURY SUR ORNE. Monsieur Laurent PFEIFFER est désormais le gérant de cette société.

3. **Perspectives d'avenir**

EMOVA GROUP dispose de nombreux atouts et se dote d'une ambition unique, exigeante et forte : rester le leader sur son marché et faire vivre à chacun des clients de ses 3 enseignes, où qu'ils soient, une expérience incomparable. Cette approche centrée sur les attentes des clients et la qualité de son expérience opérationnelle permettra à EMOVA Group de marquer la différence et pérenniser le chemin de la croissance.

Au service de cette ambition, le plan stratégique d'EMOVA GROUP s'appuiera sur cinq leviers :

Développer :

EMOVA GROUP continuera à investir fortement dans la couverture de son territoire National avec un effort particulier dans le développement du multi points de vente pour ses franchisés existants. Un nouveau plan de déploiement sera lancé dans 3 nouveaux pays en 2016 et en parallèle, le Groupe continuera à développer les pays où il est déjà présent.

Structurer :

EMOVA GROUP entend être reconnu dans toutes ses interactions avec ses franchisés et souhaite que ses franchisés profitent en toute confiance d'une qualité d'offre de produits et de services personnalisés exemplaires sur tous leurs points de vente. Il déploiera ainsi en 2016 une nouvelle organisation dédiée du sourcing et de sa supply chain.

Innover la relation client :

EMOVA GROUP se donne comme ambition de poursuivre la digitalisation de ses interactions avec ses clients, dans le cadre d'un parcours physique-digital unifié, en jouant sur la complémentarité des canaux physiques et digitaux (mobile to store, e-commerce). La carte de fidélité est l'outil incontournable qui permettra de mieux connaître les clients et de leur proposer des offres et services aux plus près de leurs attentes. L'objectif est qu'un tiers de toutes les interactions des clients avec les 3 enseignes en France se fasse sur les canaux digitaux d'ici à 2018.

Moderniser ses réseaux :

Afin de se doter d'infrastructures agiles et de premier rang, EMOVA GROUP poursuivra le déploiement de ses nouveaux concepts Monceau et Rapid Flore, préparera l'arrivée du nouveau concept Happy, et ainsi s'adaptera à la demande croissante de services intégrés d'IT et de connectivité pour que ses clients découvrent de nouveaux usages digitaux à la pointe de l'innovation pour enrichir et faciliter leurs vies.

Accompagner la transformation du client entreprise :

Le rôle des 3 enseignes est d'être le partenaire de confiance des entreprises. Les activités des points de vente vont évoluer en 2016 pour s'adapter à la demande croissante d'une clientèle entreprise en anticipant leurs attentes et en y répondant de manière personnalisée, ciblée et efficace. Tout cela, en s'inscrivant dans une dynamique d'entreprise efficace et responsable. EMOVA GROUP veut pérenniser un modèle de Franchiseur humain, qui repose sur une expérience franchisé de qualité, socle d'une expérience client réussie. Par ailleurs, le Groupe continuera à agir avec une démarche éthique, dans le respect de la performance sociale et de l'environnement dans lequel il évolue.

I. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce, nous vous demanderons et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

* *
*

II – RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Evolution de l'activité

La Société a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, au titre des prestations support (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux) effectuées pour les sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires net de 7.528.114€ contre 6.772.245€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +11,16%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 10.359.685€ au 30 septembre 2015 contre 6.906.410€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de +50%.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 10.127.207€ contre 7.276.432€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +39,18%.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 232.478€ contre (370.023€) au titre de l'exercice précédent.

2. Faits marquants de l'exercice

Nous nous reportons sur ce point à ce qui a déjà été indiqué ci-dessus concernant la gestion du Groupe.

En outre, il convient de relever les faits suivants concernant la Société :

Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune :

La société EMOVA GROUP a constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2015 des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit des sociétés suivantes :

- Monceau Fleurs SA pour un montant de 350.000,00 euros,
- FLORIA Création pour un montant de 3.238.827,35 euros,
- Happy pour un montant de 1.134.896,12 euros,
- KSV Holding B.V. pour un montant de 206.878,66 euros, (en date du 24 septembre 2015).

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2040 (inclus), d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres des différentes filiales à hauteur du montant de leur capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, les différentes participations s'engagent à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA GROUP sas dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée une somme égale à 5% du bénéfice net ci-dessus défini.

Convention de cession des actions de la société MFEI avec la Société LA GENERALE DES VEGETAUX :

La société EMOVA GROUP propriétaire de 114.000 actions ordinaires d'une valeur ordinaire de dix (10) euros chacune représentant 43.51% du capital et des droits de votes de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL, cède le 30 juillet 2015 la totalité des 114.000 actions ordinaires qu'elle détient pour un (1) euro symbolique à la société LA GENERALDE DES VEGETAUX.

Acquisition des parts sociales de La Centrale des Fleurs : SM FINANCES cède à EMOVA GROUP :

La société SM Finances cède à la société EMOVA GROUP les deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (2.599) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10€) chacune, qu'elle détient sur la société la Centrale des Fleurs, représentant l'intégralité de sa participation dans le capital de la société moyennant

un prix global d'acquisition pour l'ensemble des parts acquises d'un (1) euro, entièrement souscrites et libérées.

Acquisition des parts sociales de la société CENTRALE DES FLEURS: MONCEAU FLEURS EXPANSION France cède à EMOVA GROUP :

La société MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE a cédé à la société EMOVA GROUP les mille trois cent une (1.301) parts sociales d'une valeur nominale de 10€, qu'elle détenait sur la société la CENTRALE DES FLEURS, représentant l'intégralité de sa participation dans le capital de la société moyennant un prix global d'acquisition pour l'ensemble des parts acquises de 1 euro symbolique, entièrement souscrites et libérées.

A la suite de ces acquisitions, la société EMOVA GROUP détient 100% des parts sociales de la société LA CENTRALE DES FLEURS.

Convention de rachat de créances avec la Société EMOVA HOLDING :

Le 28 septembre 2015, la société EMOVA GROUP a racheté à la société EMOVA HOLDING, conformément aux dispositions des articles 1689 et suivants du Code Civil, une créance d'un montant de 655.118,99€ détenue sur la société LA CENTRALE DES FLEURS, dont la société EMOVA GROUP est l'unique actionnaire.

Souscription de 100% de l'augmentation de capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS :

La totalité des 115 500 parts nouvelles émises par la société LA CENTRALE DES FLEURS le 30 septembre 2015, ont été immédiatement souscrites par la société EMOVA GROUP Unique actionnaire et libérées par compensation avec une créance certaine liquide et exigible d'un montant de 1.155.000,00 euros détenue par EMOVA GROUP sur la société LA CENTRALE DES FLEURS.

3. Faits marquants depuis la clôture de l'exercice

Aucun fait marquant n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice écoulé.

4. Activité en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à crédit d'impôt.

5. Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 30 septembre 2015, comparées à celles existant au 30 septembre 2014, sont les suivantes :

EMPRUNTS ET DETTES (en €)	30/09/2015	30/09/2014
- emprunts obligataires convertibles	2.910.279	2.622.145
- autres emprunts obligataires	5.384.501	5.745.625
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.317.804	3.250.221
- emprunts et dettes financières divers (dont cptes. courants)	1.709.013	2.965.590
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.583.878	2.267.704
- dettes fiscales et sociales	2.180.293	3.090.072
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- autres dettes	3.622	25.010
- produits constatés d'avance	-	-
Total	17.089.840	19.966.367

6. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Nous nous reportons sur ce point à ce qui a déjà été indiqué ci-dessus concernant les perspectives d'avenir du Groupe.

7. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

7.1. Conséquences environnementales :

L'activité de vente de fleurs et plantes, ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constitue pas une agression de l'environnement naturel.

7.2. Conséquences sociales :

Sur l'exercice écoulé l'effectif salarial moyen a été de 54 salariés, contre 42 salariés au cours de l'exercice précédent, soit une variation positive de 28,57% par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse de l'effectif salarial s'explique par le développement de l'activité succursale.

8. Principaux risques et incertitudes

Nous nous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué ci-dessus concernant la gestion du Groupe.

B. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ; et
- les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. Présentation des comptes annuels

La société a réalisé un chiffre d'affaires net de 7.528.114€ contre 6.772.245€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +11,16%.

Compte tenu de reprises sur provisions et de transferts de charges pour 2.831.568€ et d'autres produits pour 4€, le total des produits d'exploitation s'élève à 10.359.685€ au 30 septembre 2015 contre 6.906.410€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de +50%.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 10.127.207€ contre 7.276.432€ € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +39,18%.

Les différents postes sont les suivants :

- | | |
|--|----------|
| • <i>achat de marchandises :</i> | 7.630€ |
| • <i>variation de stock (marchandises) :</i> | (2.013)€ |

• autres achats et charges externes :	3.652.688€
• impôts, taxes et versements assimilés :	130.698€
• salaires et traitements :	2.480.249€
• charges sociales :	971.414€
• dotations aux amortissements sur immobilisations :	372.481€
• dotations aux provisions sur actif circulant	2.761€
• autres charges d'exploitation :	2.511.300€

L'exploitation a ainsi engendré un résultat positif de 232.478€ contre une perte de (370.023€) au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 7.955.415€ contre (11.436.194€) au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 8.187.893€ contre (11.806.217€) pour l'exercice antérieur.

Compte tenu des éléments ci-dessus et d'un résultat exceptionnel de (10.001.312€), le résultat de l'exercice se traduit par une perte de (1.813.420€) contre (10.181.197€) au titre de l'exercice précédent.

L'actif du bilan au 30 septembre 2015, comparé à celui existant au 30 septembre 2014, est le suivant:

En €	30/09/2015	30/09/2014
Actif immobilisé		
- immobilisations incorporelles	335.154	196.700
- immobilisations corporelles	138.601	139.493
- immobilisations financières	22.475.440	21.953.642
Actif circulant		
- stocks et en-cours	2.013	-
- avances et comptes versés	-	7.080
- clients et comptes rattachés	3.626.798	4.760.574
- autres créances	2.931.672	2.581.515
- valeurs mobilières de placement	5.445	5.332
- disponibilités	170.307	17.990
Régularisation		
- charges constatées d'avance	160.759	156.109
- frais d'émission d'emprunt à étaler	344	181.743
Total	29.846.532	30.000.178

Le passif du bilan au 30 septembre 2015, comparé à celui existant au 30 septembre 2014, est le suivant :

En €	30/09/2014	30/09/2014
Capitaux propres	12.438.047	9.388.412
Provisions pour risques et charges	318.644	645.400
Dettes		
- emprunts obligataires convertibles	2.910.729	2.622.145
- autres emprunts obligataires	5.384.501	5.745.625
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.317.804	3.250.221
- emprunts et dettes financières divers	1.709.013	2.965.590
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.583.878	2.267.704
- dettes fiscales et sociales	2.180.293	3.090.072
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- autres dettes	3.622	25.010
Régularisation		
- produits constatés d'avance	-	-
Total	29.846.532	30.000.178

3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Exercice clos le 30/09/2015

Solde	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours	Solde des dettes non échues
1.583.878€	373.368 €	- 2.420 €	23.468 €	1.097.101 €	92.361€

Exercice clos le 30/09/2014

Solde	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours	Solde des dettes non échues
1.561.757 €	101.507 €	1.406 €	65 €	1.117.787 €	340.992 €

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 2**).

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2015

Nous vous proposons d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 30 septembre 2015, s'élevant à (1.813.420€), de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau : (19.756.348€)
- Résultat de l'exercice : perte de (1.813.420€)

Affectation :

- au poste « Report à nouveau », soit (1.813.420€)
qui serait ainsi porté de (19.756.348€) à (21.569.768€)

5. Rappel des dividendes antérieurs

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

6. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même code, non déductibles du résultat fiscal.

7. Filiales et participations

7.1. Prise de participations significatives en France ou prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé :

Le 16 juillet 2015, la Société a acquis de la société SM FINANCES 2.599 parts sociales de la société LA CENTRALE DES FLEURS, pour un prix d'un euro symbolique. Le même jour, la Société a acquis de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION France 1.301 parts sociales de la société LA CENTRALE DES FLEURS. Le 30 septembre 2015, dans le cadre d'une augmentation de capital de LA CENTRALE DES FLEURS, la Société a souscrit 115 500 parts nouvelles, libérées par compensation avec une créance certaine liquide et exigible d'un montant de 1.155.000,00 euros détenue par la Société sur la société LA CENTRALE DES FLEURS. A la suite de ces opérations, la Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société LA CENTRALE DES FLEURS.

7.2. Cession de participations significatives au cours de l'exercice écoulé :

Le 30 juillet 2015, la Société a cédé à une de ses filiales, la société LA GENERALE DES VEGETAUX, la totalité des 114.000 actions ordinaires de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL qu'elle détenait, représentant 43,51% du capital et des droits de vote pour un prix d'un euro symbolique. A la suite de cette opération, la société LA GENERALE DES VEGETAUX détient 100% du capital et des droits de vote de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL. Par ailleurs, le 19 juin 2015, la Société a acquis pour un prix d'un euro symbolique 1800 parts représentant 100% du capital de la société WHKS BV, société de droit hollandais déjà filiale du Groupe.

7.3. Activité des filiales en France et à l'étranger :

La Société détenait directement, à la clôture de l'exercice, les participations suivantes :

- une participation de 100% dans le capital de la société GLOBAL EXPORT BV ;
- une participation de 100% dans le capital de la société HAPPY INC. ;
- une participation de 100% dans le capital de la société LA GENERALE DES VEGETAUX ;
- une participation de 100% dans le capital de la société HAURAUNIZE ;
- une participation de 100% dans le capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS ;
- une participation de 100% dans le capital de la société WHKS, société de droit hollandais ;
- une participation de 99,99% dans le capital de la société MONCEAU FLEURS ;
- une participation de 51% dans le capital de la société CA2F ;
- une participation de 31,90% dans le capital social de la société MAISON DE VERDI (société de droit japonais) ; et
- une participation de 29,24% dans le capital social de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE - MFEF.

• GLOBAL EXPORT BV

La société GLOBAL EXPORT BV a été placée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de commerce d'Evry du 8 juillet 2013. La date de cessation des paiements a été fixée par le Tribunal au 2 juillet 2013.

Cette société n'a plus d'activité et la clôture des opérations de liquidation devrait pouvoir intervenir au cours de l'année civile 2016.

• HAPPY INC.

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Happy.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 1.023.133€ contre 1.040.586€ au titre de l'exercice précédent.

Cette filiale a bénéficié, au cours de l'exercice écoulé, d'un abandon de créance en compte courant sous réserve de retour à meilleure fortune d'un montant de 1.134.896€, consenti par sa société mère, la société EMOVA GROUP.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice 420.643€ de contre un bénéfice de 2.968.765€ au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2016.

- LA GENERALE DES VEGETAUX

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Monceau Fleurs.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 5.201.239€ contre 5.474.475€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (24.552€) contre un bénéfice de 3.224.366€ au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2016.

- HAURAUNIZE

Cette filiale est une société holding non animatrice de la société FLORIA CREATION qui s'occupe de la gestion et du développement du réseau RAPID'FLORE.

Cette filiale n'a réalisé, comme l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (547€) contre une perte de (23.262€) au titre de l'exercice précédent.

- MONCEAU FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 8^{ème} arrondissement de Paris.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 2.322.500€ contre 2.466.127€ au titre de l'exercice précédent.

Cette filiale a bénéficié, au cours de l'exercice écoulé, d'un abandon de créance en compte courant sous réserve de retour à meilleure fortune d'un montant de 350.000€, consenti par sa société mère, la société EMOVA GROUP.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 594.649€ contre un bénéfice de 1.504.764€ au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit pour l'exercice en cours un résultat d'exploitation positif et un Chiffre d'Affaires constant.

- LA CENTRALE DES FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 17^{ème} arrondissement de Paris.

Les différentes opérations sur le capital de cette société intervenues au cours de l'exercice écoulé sont détaillées au point 7.1 supra.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 1.146.466€ contre 1.767.869€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (867.140€) contre un bénéfice de 20.668€ au titre de l'exercice précédent.

- MAISON DE VERDI

- Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 2.724.352 contre 2.582.035€ € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 32.599€ contre un déficit de (16.969€) au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de Master franchisé du Groupe au Japon.

- MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE

Cette filiale n'a réalisé, comme lors de l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (23.398€) contre (11.689€) au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de holding animatrice. Elle anime à ce titre le groupe constitué par elle-même et les sociétés MAGIE FLORALE, ISA SAINT-CLOUD, LA CENTRALE DES FLEURS, MYLENE & ASSOCIES, HEKAYEM FLEURS, FLOREXNORD et LOUNGE FLOREO.

- FLORA JET CA2F

Cette société est en liquidation.

- WHKS BV

Cette filiale n'a réalisé, comme lors de l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (188.825€) contre (80.976€) au titre de l'exercice précédent.

Cette société exerce une activité de société Holding.

Vous trouverez en annexe aux comptes annuels 2015 de la Société le tableau des filiales et participations avec notamment, pour chacune d'entre elles, la quote-part de capital, le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au cours du dernier exercice social.

8. Contrôle des Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports des Commissaires aux Comptes sont tenus à votre disposition.

9. Approbation des comptes, quitus aux mandataires sociaux

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus, entier et sans réserve, aux mandataires sociaux pour leur gestion de l'exercice écoulé.

C. ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

1. Actionnariat

Au 30 septembre 2015, le capital social était d'un montant de 14.993.740,05€, divisé en 99 958 267 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

1.1. Répartition du capital social au 30 septembre 2015 :

Au 30 septembre 2015, les principaux actionnaires de la Société étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droit de vote simple	Nombre de droit de vote double	Nombre total de voix*	% de droit de vote
EMOVA HOLDING	84 679 015	84,7%	84 679 015	0	84 679 015	84,5%
Autres actionnaires	15.279.252	15,3%	14 298 537	580 715	15 549 967	15,5%
Total	99 958 267	100,00%	98 977 552	580 715	100 138 982	100,00%

* Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les 11.344 actions détenues par la Société elle-même, dépourvues à ce titre du droit de vote. Le nombre de droits de vote « exerçables », c'est-à-dire « net » des actions privées de droit de vote s'élevait à 100 127 638.

Au 30 septembre 2015, 580.715 actions disposaient d'un droit de vote double et la Société détenait 11.344 de ses propres actions, lesquelles étaient, à ce titre, dépourvues du droit de vote.

1.2. Actionnariat salarié :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 30 septembre 2015, date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions : néant.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

La Société n'ayant jamais consenti aucune option de souscription d'actions ni aucune option d'achat d'actions, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial visé par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Les informations relatives aux attributions gratuites d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

1.3. Capital potentiel :

Il est rappelé que la Société a émis, en 2007, des obligations convertibles en actions de la Société d'un montant en principal de 16.050.000€, remboursables initialement *in fine* le 29 novembre 2012.

En date du 22 mai 2008, les 321 obligations convertibles initialement émises, d'un montant nominal unitaire de 50.000€, ont été substituées par 1.284.000 obligations convertibles de même type de 12,50€ de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement à raison de 4.000 obligations convertibles

nouvelles en échange d'une obligation convertible ancienne. La nouvelle parité est de 1,013879447 action pour une obligation convertible. Au cours de l'exercice 2010, 65.000 obligations convertibles ont été annulées.

Le plan de sauvegarde du 3 mai 2012 a étalé le remboursement des 1.219.000 obligations convertibles en 10 échéances annuelles progressives jusqu'en 2022.

Dans le cadre des opérations de recapitalisation de la Société intervenue durant l'année 2013, la société EMOVA HOLDING a notamment :

- déposé une offre publique d'achat volontaire (l'« OPA ») portant notamment sur les obligations convertibles en actions émises par la Société, et ce conformément aux dispositions de l'article 231-6 du Règlement Général de l'AMF ;
- acquis, dans le cadre de l'OPA, 1.134.392 obligations convertibles émises par la Société, représentant 93,06% de l'encours, sur la base d'un prix par obligations convertibles de 3,125€, soit avec une décote de 75%, dans le but de les incorporer au capital de la Société ;
- incorporé au capital de la Société, après modification du plan de sauvegarde, les créances ainsi acquises dans le cadre d'une augmentation de capital de 3.964.005,15€ par apports en numéraires libérés par compensation de créances au titre de laquelle il a été émis 26.426.701 actions nouvelles de 0,15€ de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 0,65€, soit avec une prime d'émission unitaire de 0,50€ et globale de 13.213.350,50€.

En conséquence et compte tenu de l'incorporation au capital des 1.134.392 obligations convertibles acquises par EMOVA HOLDING, le montant nominal de l'augmentation de capital résultant de la conversion des obligations convertibles serait, en cas de conversion du solde des obligations convertibles encore en circulation, soit 84.608 obligations convertibles, d'un montant maximal de 12.867,30€ par création de 85.782 actions nouvelles de 0,15€ de valeur nominale chacune.

2. Informations concernant la détention par la Société de ses propres actions

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions propres, autorisé par les assemblées générales mixtes du 29 mars 2013 et du 31 mars 2015, actuellement en cours de validité.

Conformément à la loi, nous vous apportons les précisions suivantes concernant ces actions :

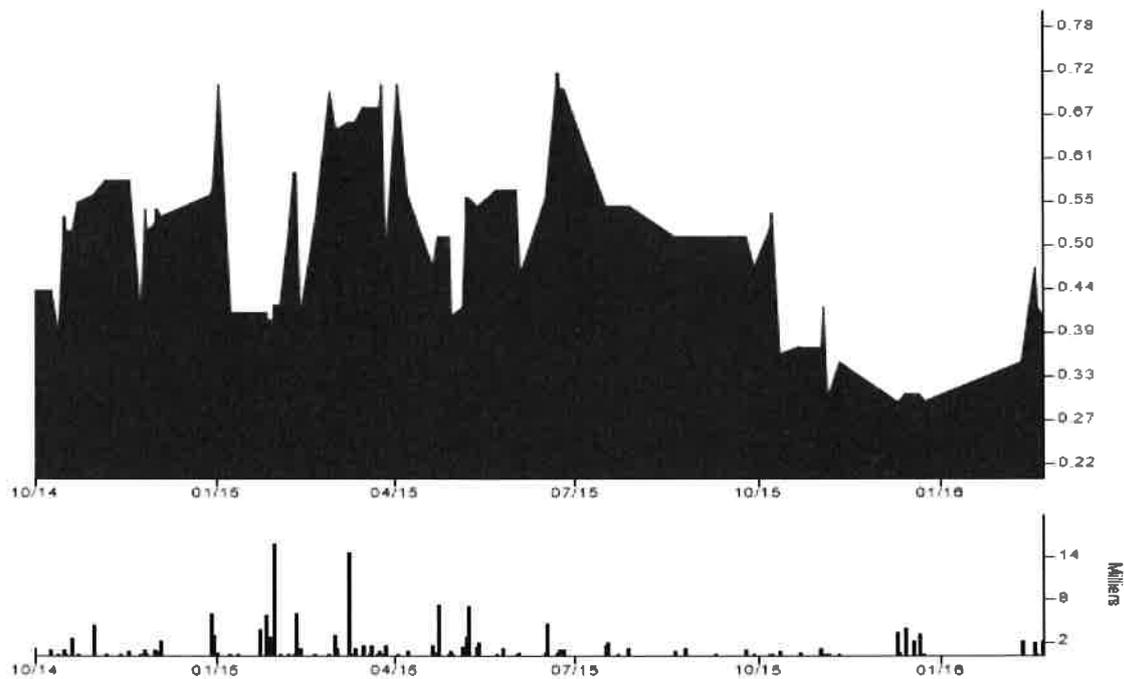
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	néant
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	néant
Cours moyen des achats :	n/a
Cours moyen des ventes :	n/a
Montant des frais de négociation :	néant
Nombre des actions inscrites au nom de la société au 30 septembre 2015:	11.334
Valeur nominale de ces actions :	0,15€
Motif des acquisitions effectuées :	
- rachat en vue de favoriser la liquidité des titres :	néant
- rachat d'actions en vue d'attribution d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions existantes aux salariés :	néant
Réallocations :	néant
Fraction du capital que ces actions représentent :	0,01 %

3. Evolution du cours du titre depuis la cotation

La première cotation a eu lieu le 7 décembre 2007 au cours de 12,30€.

Au 29 septembre 2015 (dernier jour de cotation de l'exercice écoulé), le cours de clôture de l'action de la Société était de 0,47€.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de bourse a évolué comme suit :



4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les actions de la Société au cours de l'exercice écoulé

Néant.

5. Mandataires sociaux

5.1. Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2015 :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

PRENOM, NOM ET ADRESSE MANDAT/FONCTION DANS LA SOCIETE	AUTRE MANDAT OU FONCTION EXERCE DANS TOUTE SOCIETE
<p>M. Laurent PFEIFFER 2, rue Grandville – 94160 Saint-Mandé Président du Directoire</p>	<p>Président-Directeur Général : - MONCEAU FLEURS</p> <p>Président : - EMOVA HOLDING - HAPPY INC. - FLORIA CREATION - HAURAUNIZE - MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE - MONCEAU FLEURS EXPANSION - MONCEAU FLEURS ITALIA</p> <p>Gérant : - LA GENERALE DES VEGETAUX - GESTFLORE - P.B PARTICIPATION - RAPID'FLORE EXPANSION - HAPPY EXPANSION - LA CENTRALE DES FLEURS - MAGIE FLORALE - CARTO MANIA - SAMUEL - WHKS B.V.</p> <p>Administrateur : - MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL</p>
<p>Mme. Anne FEGE Résidence Notre Dame de la Garde 13600 La Ciotat Directrice Générale Membre du Directoire</p>	<p>Administrateur : - MONCEAU FLEURS</p> <p>Directrice Générale : - EMOVA HOLDING</p> <p>Gérante : - SOFIATA</p>
<p>M. Bruno BLASER 110 rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris Membre du Directoire</p>	<p>Administrateur - MONCEAU FLEURS</p>
<p>M. Anthony COULONNIER 45, rue Lecourbe – 75015 Paris Membre du Directoire</p>	<p>Néant</p>

<p>M. Rodolphe BERTHONNEAU 18, rue Camille Pelletan 92300 Levallois Perret Membre du Directoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Néant
<p>M. Jean-Louis GREVET 31, avenue de l'Opéra – 75001 Paris Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Président - membre du Conseil d'Administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PERCEVA <p>Président – membre du Comité de Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GROUPE BEHM International - MARITEAM Finances <p>Président – membre du Conseil de Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SUPRA Holding SUPRA - BPI HOLDING <p>Vice-Président – membre du Conseil de Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BPI SAS - DALLOYAU HOLDING - DALLOYAU <p>Membre du Comité de Surveillance EMOVA HOLDING</p>
<p>M. Franck KELIF 31, avenue de l'Opéra – 75001 Paris Membre du Conseil de Surveillance</p>	<p>Vice-Président - Membre du conseil d'administration PERCEVA</p> <p>Membre du Comité de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA HOLDING Groupe BEHM International <p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - DALLOYAU HOLDING - DALLOYAU <p>Représentant permanent de la société PERCEVA Membre du comité de Surveillance de la société MARITEAM FINANCES</p> <p>Gérant</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAMISAC
<p>M. Dominique GIRAUDIER 55, Avenue Fourcault de Pavant- 78000 Versailles Membre du Conseil de Surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Institut Paul Bocuse

5.2. Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux :

- Les rémunérations ou avantages en nature versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 30 septembre 2015 sont présentés dans le tableau suivant :

(en €)	REMUNERATION FIXE ET PRIMES	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
M. Laurent PFEIFFER Président du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Mme Anne FEGE Directeur Général et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Jean-Louis GREVET Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	12 000€	12 000€

Les mandataires sociaux d'EMOVA GROUP ne perçoivent aucune rémunération de la part de la Société. Ces mandataires sociaux, qui sont également mandataires sociaux de la société EMOVA HOLDING, perçoivent une rémunération qui leur est versée par EMOVA HOLDING, et qui fait ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA GROUP dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA GROUP et EMOVA HOLDING. Les éléments de cette rémunération, qui comprend une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA HOLDING.

Lors de la réunion du Comité de Surveillance d'EMOVA Holding du 13 janvier 2014, il a été décidé que la rémunération variable des mandataires sociaux serait basée sur deux critères :

- Pour Monsieur Laurent PFEIFFER, la performance Groupe pour 50% et la performance individuelle pour 50%.
- Pour Madame Anne FEGE, la performance Groupe pour 30%, la performance individuelle pour 50% et la performance des activités dont elle a la charge pour 20%.

Chacune de ces composantes est évaluée séparément afin que l'ensemble de la rémunération variable à verser reflète la performance du dirigeant par rapport à plusieurs conditions appréciées de manière distincte.

Le niveau de performance individuelle de Madame Anne FEGE et Monsieur Laurent PFEIFFER est apprécié sur la base d'objectifs stratégiques définis lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice, qui reflètent les objectifs de croissance, de rentabilité, d'efficacité opérationnelle et de productivité, tout comme pour Madame Anne FEGE le niveau de performance des activités opérationnelles dont elle a la charge.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a attribué aux mandataires sociaux aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance d'elle-même ou de sociétés contrôlées.

- Les rémunérations ou avantages en nature versés par les sociétés contrôlées par la Société aux membres du Directoire et/ou aux membres du Conseil de surveillance de la Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2015 sont les suivants :

(en €)	REMUNERATION FIXE	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
M. Laurent PFEIFFER Président du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Jean-Louis GREVET Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société, aucune rémunération proportionnelle, ni option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance

Nous vous rappelons que le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé s'élève à 12.000 euros.

Nous vous proposons qu'il soit alloué aux membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice en cours, des jetons de présence dont le montant global annuel sera de 24.000 euros. La répartition de cette somme entre les membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par le Conseil de Surveillance.

D. ETAT DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE CONSENTIES AU DIRECTOIRE AU 30 SEPTEMBRE 2015

Vous trouverez joint en **Annexe 3** au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité octroyées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

E. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président du Directoire a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

F. DECISIONS A PRENDRE

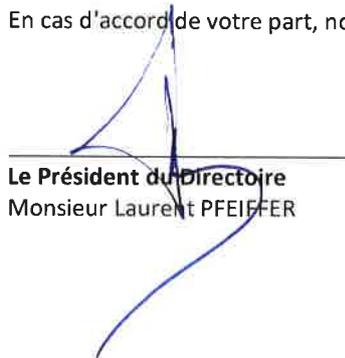
Nous vous précisons que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été renouvelés par l'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 qui s'est prononcée sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et que le renouvellement de leur mandat sera examiné par l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun mandat de membre du Directoire ou de membre du Conseil de surveillance n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale. Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ayant été nommés pour une durée de 6 ans, il sera demandé à l'assemblée générale de statuer sur le renouvellement de leurs mandats lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'agissant d'Anthony COULONNIER, sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'agissant de Rodolphe BERTHONNEAU et sur l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'agissant des autres membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

* * * * *

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.



Le Président du Directoire
Monsieur Laurent PFEIFFER

ANNEXE 1

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DU GROUPE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois*	12 mois*	12 mois*	12 mois*
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	14.993.740	12.850.883	8 886 878	14 491 706	11 991 706
b) Nombre d'actions émises	99.958.267	85 672 553	59 245 852	7 245 853	5 995 853
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	84.608	84.608	1 219 000	1 219 000	1 219 000
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11.740.866	12.521.284	11 218 059	51 347 162	61 792 257
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices	(87.826)	0	(115 659)	(155 975)	(195 249)
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	308.819	507.243	(23 496 339) ⁴	(3 105 211)	(4 602 897)
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,00	0,01	(0,37)	(0,35)	(0,7)
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen sur l'exercice	82	66	55	130	165
b) Montant de la masse salariale	3.092.415	3.180.980	3 706 336	5 530 022	6 662 306
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1.195.690	1.461.691	1 776 369	2 514 136	2 606 458

*application normes IFRS

⁴ Au regard de la correction des comptes clos au 30 septembre 2013 conformément à la norme IAS 8

ANNEXE 2

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	14.993.740	12.850.883	8.886.878	14.491.706	11 991 706
b) Nombre d'actions émises	99.958.267	85 672 553	59.245.852	7 245 853	5 995 853
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	84.608	84.608	1.219.000	1 219 000	1 219 000
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7.528.114	6.772.245	7.003.479	6.097.404	4.882.824
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(14.201.132)	(12.181.716)	(1.322.815)	(2.424.977)	(885.358)
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	(526 202)	(327 275)
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(14.201.132)	(12.181.716)	(1.322.815)	(1.898.775)	(558.083)
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(1.813.420)	(10.181.197)	(22.985.179)	(4.946.214)	(10.457.513)
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	(0,14)	(0,14)	(0,02)	(0,26)	(0,07)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	(0,02)	(0,12)	(0,39)	(0,68)	(1,74)
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	54	42	34	26	10
b) Montant de la masse salariale	2.480.249	2.561.806	2.423.280	1.833.216	1.416.731
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	971.414	1.061.276	1.003.620	815.222	485.926

ANNEXE 3

**TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS ET DES DELEGATIONS FINANCIERES
ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE
Exercice 2015**

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/délégation	Durée de validité et date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2015	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
1.	Autorisation donnée au Directoire de la Société à l'effet de procéder au rachat de ses propres actions		AGM du 31 mars 2015 (10 ^{ème} résolution)	18 mois (30 septembre 2016)			Le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 10 euros, hors frais et commissions. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions est fixé à 10.000.000 €
2.	Autorisation donnée au Directoire d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	10.000.000 € (*)	AGM Du 31 mars 2015 (13 ^{ème} résolution)	26 mois (31 mai 2017)	Décision du Directoire du 7 avril 2015 : Augmentation de capital en numéraire par émission de 14.285.714 actions	2.142.857,10 €	

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/délégation	Durée de validité et date de déchéance	Utilisation au cours de l'exercice 2015	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
3.	Autorisation donnée au Directoire d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2015 (14 ^{ème} résolution)	18 mois (30 septembre 2016)	- ordinaires nouvelles de 0,15€ de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 0,35€, soit avec une prime d'émission unitaire de 0,20€ et globale de 2.857.142,80€.	-	-
4.	Autorisation donnée au Directoire d'émettre des actions et/ ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2015 (15 ^{ème} résolution)	26 mois (31 mai 2017)	-	-	€

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/délégation	Durée de validité et date de déchéance	Utilisation au cours de l'exercice 2015	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
5.	Autorisation donnée au Directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	15% de l'émission initiale (*)	AGM du 31 mars 2015 (16 ^{ème} résolution)	26 mois (31 mai 2017)	-	-	-
6.	Autorisation donnée au Directoire de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2015 (17 ^{ème} résolution)	26 mois (31 mai 2017)	-	-	-
7.	Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital par émission réservée aux salariés de la Société et aux sociétés d'EMOVA GROUP adhérent à un plan d'épargne entreprise	3% du capital social (*)	AGM du 31 mars 2015 (18 ^{ème} résolution)	26 mois (31 mai 2017)	-	-	-
8.	Autorisation donnée au Directoire de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L225-138 du Code de commerce	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2015 (19 ^{ème} résolution)	18 mois (30 septembre 2016)			

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/délégation	Durée de validité et date de déchéance	Utilisation au cours de l'exercice 2015	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
9.	Autorisation donnée au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	5% du capital social	AGM du 31 mars 2015 (20 ^{ème} résolution)	38 mois (31 mai 2018)			
10.	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	10% du capital de la société	AGM du 31 mars 2015 (22 ^{ème} résolution)	18 mois (30 septembre 2016)			

*Les augmentations décidées en application des délégations n° 2,3,4,5,6,7 et 8, ne doivent pas dépasser au cumulé le plafond global de 15.000.000 €. Le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être remis est fixé à 15.000.000€.

